

REGLEMENTS GENERAUX DES OPENS 3X3

CHAPITRE I – ORGANISATION DU 3x3

Préambule

TITRE I – COMPETITIONS

Article 1 – Catégories d'âges

Juniorleague
Superleague

Article 2 – Classement des Opens

- Open Start de la Superleague et de la Juniorleague
- Open Plus de la Superleague et de la Juniorleague
- Open de France

Article 3 – Terrain de 3x3

Article 4 – Animations et concours

Article 5 – Billetterie

Article 6 – Droit d'image

TITRE II – ORGANISATION D'UN OPEN

Article 7 – Organisateur

Article 8 – Homologation

Article 9 – Avantages de l'homologation

- Utilisation des logos 3x3
- Accompagnement
- Promotion de l'évènement

TITRE III- JOUEURS

Article 10 – Lien fédéral

- Licence fédérale club 5x5 ou club 3x3
- Licences Superleague et Juniorleague 3x3

Article 11 – Assurances

- Garanties incluses dans le lien de licence
- Garanties individuelles optionnelles

Article 12 – Enregistrement et vérification du titre de participation

Article 13 – Profil de joueur et classement national et mondial

TITRE IV – OPEN START

Article 14 – Composition

Article 15 – Engagement des équipes

Article 16 – Format de compétition

Article 17 – Coût de l'inscription

Article 18 – Obligations des équipes

Article 19 – Remplacement d’une équipe
Article 20 – Remplacement d’un joueur d’une équipe

CHAPITRE II – OPEN PLUS

Article 21– Règles d’inscription

- a) Coût de l’inscription
- b) Format

Article 22 – Nombre de joueurs

Article 23 – Effectif des équipes

Article 24 – Forfaits et remplacements

- a) Forfait d’une équipe du tableau de qualification
- b) Forfait d’une équipe du tableau final
- c) Lucky loser

Article 25 – Attribution des wild-cards

Article 26 – Joueurs d’autres fédérations

Article 27 – Candidature à l’organisation

Article 28 – Prise en charge des équipes par l’organisateur

Article 29 – Prize money

Article 30 – Participation des joueurs de moins de 18 ans à la Superleague

Article 31 – Surclassement

Article 32 – Officiels

- a) Juge arbitre
- b) Refs

Article 33 – Prise en charge des officiels

CHAPITRE III – OPEN DE FRANCE

TITRE I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 34 – Règles d’accession des équipes

Article 35 – Désistement d’une ou plusieurs équipes

TITRE II – ORGANISATION DE L’OPEN DE FRANCE

Article 36 – Format de l’épreuve

Article 37 – Wild-cards

Article 38 – Concours

Article 39 – Prise en charge des équipes

Article 40 – Officiels

Article 41 – Prise en charge des officiels

Article 42 – Prize money

Article 43 – Procédure d’urgence

CHAPITRE III - DIVERS

Titre I – SITES INTERNET

Titre II – SANCTIONS

Titre III – DOPAGE

Titre IV - COMMISSION FEDERALE 3x3

Article 44 – Composition

Article 45 – Rôle



Préambule

Le présent règlement vise les Opens (tournois) de basket 3x3, classés dans deux pyramides distinctes :

- SUPERLEAGUE 3x3 FFBB pour les 18 ans et +
- JUNIORLEAGUE 3x3 FFBB pour les U18

La saison de basket (5x5, 3x3 ou VxE) se déroule du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante. Afin de participer aux différents Opens organisés du 1^{er} juillet de l'année suivante jusqu'à la date de l'Open de France, chaque joueur devra en conséquence renouveler sa licence.

A titre transitoire, la mise en œuvre des nouvelles compétitions de basket 3x3 décale la saison 2018-2019 avec un début au 1^{er} août 2018 et une fin au 30 juin 2019.

A titre transitoire, pour qu'un joueur puisse participer à une compétition de basket 3x3 pour la saison 2018-2019, il doit être titulaire soit :

- De la LICENCE Contact Saison 3X3 2017-2018 (valable jusqu'au 31 août 2018) ;
- D'une LICENCE dans un CLUB 5x5, à compter du 1^{er} juillet 2018, avec un supplément de 3€ ;
- D'une LICENCE dans un CLUB 3x3 (ne peut être obtenue qu'à compter du 20 octobre 2018) ;
- D'une LICENCE Superleague 33€ (ou Juniorleague 18€) (ne peut être obtenue qu'à compter du 1^{er} septembre 2018), valable la saison et obligatoire pour Open Plus et Open de France ;
- D'un PASS 3x3 5€ (ou Jeune (<18 ans) 2€), à compter du 1^{er} juillet 2018, valable 1 Open Start.

CHAPITRE 1 – ORGANISATION DU 3x3

TITRE 1 – COMPETITIONS

La classification des Opens est faite en fonction de leur format et de l'âge des participants ; 3 types : les Opens Start, les Opens Plus et les Opens de France de la Superleague et de la Juniorleague.

Article 1 – Catégories d'âges

Les joueurs de 3x3 sont répartis dans 4 catégories d'âges :

- U15
- U18
- +18
- +35

Les 4 catégories d'âges sont réparties dans deux compétitions :

- La JUNIORLEAGUE 3x3 FFBB
 - o U15 : joueurs et joueuses de moins de 15 ans
 - o U18 : joueurs et joueuses âgés de 15 ans à moins de 18 ans
- La SUPERLEAGUE 3x3 FFBB pour les 18 ans et +
 - o +18 : joueurs et joueuses de 18 ans révolus et plus
 - o +35 : joueurs et joueuses de plus de 35 ans

Article 2 – Classement des Opens

a) Open Start de la Superleague et de la Juniorleague

Ce sont des tournois, en lien avec d'autres ou non, qui permettent aux joueurs d'acquérir des points FIBA et de faire évoluer leur ranking individuel.

b) Open Plus de la Superleague et de la Juniorleague

Ce sont des tournois dont l'inscription des équipes s'appuie sur le ranking individuel des joueurs qui les composent.

Ils sont constitués de deux tournois : un tournoi final, précédé la veille d'un tournoi de qualification.

Ils font partie d'un circuit : Le circuit Open Plus de la Juniorleague ou de la Superleague.

Ils sont qualificatifs pour les Opens de France 3x3 FFBB de la Juniorleague ou de la Superleague.

Les 17 équipes ayant marqué le plus de points au ranking FIBA, au sein des 2 circuits Opens Plus, sont qualifiés pour les Opens de France 3x3 FFBB.

La dernière équipe du tableau des Opens de France Juniorleague et Superleague est invitée par l'intermédiaire d'une wild-card attribuée par la fédération.

c) Open de France

L'Open de France, exclusivement organisé par la Fédération, se décline en deux catégories, Juniorleague et Superleague. L'équipe vainqueur est désignée « Vainqueur de l'Open de France ».

L'Open de France Superleague masculin est qualificatif à un Master Européen, lequel qualifie au Master Mondial.

Article 3 – Terrain de 3x3

Le basket 3x3 se joue de préférence à l'extérieur. Il est préconisé pour l'organisateur de prévoir une salle de repli pour pallier à d'éventuelles intempéries météorologiques.

Les dimensions officielles d'un terrain de 3x3 sont 15m de large sur 11m de long.

Pour tous les critères relatifs au matériel et aux obligations notamment de sécurité, se reporter au cahier des charges de l'homologation et au règlement des salles et terrains.

Article 4 – Animations et concours

En accompagnement de chaque Open, des concours ou animations peuvent être proposés par l'organisateur (ex. concours de dunks, tirs à 3 pts, lancers francs).

Article 5 – Billetterie

L'organisateur a le choix de faire payer un droit d'entrée ou de laisser l'entrée gratuite.

Article 6 – Droits audiovisuels, marketing et d'image

Les droits audiovisuels et marketing de chaque Open sont propriétés de la Fédération.

Concernant les droits d'image, l'organisateur veille :

- À recueillir toutes les autorisations individuelles nécessaires,
- À informer le public si une ou des captations d'images sont effectuées lors de son tournoi pour une diffusion ou utilisation ultérieure.

Un cahier des charges précise à l'organisateur les dispositions pour chaque Open.

TITRE II – ORGANISATION D'UN OPEN

Article 7 – Organisateur

Pour organiser un Open 3x3 sur le territoire national, à l'exception de l'Open de France organisé par la fédération, toute structure déconcentrée (ligue, comité) ou autre (association, collectivités, entreprises, sociétés organisatrices d'évènements) peut en faire la demande. Si la demande est acceptée, l'organisateur, autre qu'une structure déconcentrée, devient CLUB 3.0 dès la validation de son affiliation.

Article 8 - Homologation

Chaque organisateur doit obtenir l'homologation de l'Open qu'il souhaite organiser afin de l'intégrer dans le calendrier des compétitions.

Afin d'obtenir l'homologation, l'organisateur doit :

- Soit remplir un dossier physique disponible auprès de la fédération ou de ses structures déconcentrées (ligues régionales et comités départementaux) ;
- Soit remplir un dossier dématérialisé disponible en téléchargement ou directement à remplir à l'adresse www.basket3x3.com ;
- Soit suivre la procédure nouvelle prévue dans le cadre de la plateforme de gestion du 3x3 à compter du 1^{er} novembre 2018.

A titre d'information, un dossier d'homologation doit être renseigné des éléments suivants :

- Plan de situation des différents terrains et aménagements logistiques du site choisi ;
- Engagement écrit de la présence d'une couverture médicale ;
- Assurance responsabilité civile de l'organisateur ;
- Montant prévu au titre de l'engagement fédéral (Open Start, Open Plus ou Open de France)
- Type d'Open ;
- Catégories ;
- Equipement ;
- Vente de LICENCE et PASS sur place ;
- Encadrement ;
- Conditions de participation ;
- Attestation par le propriétaire de l'équipement utilisé durant le tournoi ou par son représentant ;
- Descriptif des types de buts de basket utilisés (fixation, déport).

Après étude du dossier, la fédération délivre à l'organisateur une autorisation d'organisation, avec un numéro d'homologation. Sa décision n'est pas susceptible de recours.

L'homologation confère un caractère officiel à l'Open : l'organisateur se voit ainsi attribuer le droit, par la fédération, d'organiser en son nom une compétition ainsi que de vendre des licences et Pass 3x3. L'Open est obligatoirement déclaré sur la plateforme FIBA 3x3 et des points sont attribués aux joueurs participants.

Toute modification des engagements pris dans le dossier d'homologation peut entraîner une modification, voire une annulation du niveau de classement de l'Open ou de la totalité de l'homologation de la manifestation.

Article 9 : Avantages de l'homologation

L'homologation permet à l'organisateur de bénéficier de certains droits.

a) Utilisation des Logos

L'homologation donne le droit à l'organisateur d'utiliser les logos fournis par la fédération sur les différents supports de promotion de l'évènement (site internet, réseaux sociaux).

La cession temporaire des logos 3x3 par la fédération ne confère aucun droit de propriété à l'organisateur qui s'engage à les utiliser.

b) Accompagnement

L'organisateur a accès à une aide technique et humaine dans l'utilisation du logiciel d'organisation de tournois de la FIBA : EventMaker.

c) Promotion de l'évènement

L'organisateur bénéficie des relais de communication de la Fédération pour promouvoir son évènement (site internet, réseaux sociaux, plateforme)

Il a, à sa disposition, un accès à la plateforme fédérale qui lui permet, à tout moment, de renseigner et compléter tous les éléments de sa communication.

Une affiche standard est mise également à sa disposition.

TITRE III – LICENCES

Article 10 : Lien fédéral

Les participants à un Open 3x3 doivent obligatoirement être titulaire d'une licence ou titre de participation délivré par la Fédération Française de Basket-ball.

	Licence club 5x5 + Option 3x3 <i>(Licence club)</i>	Licence club 3x3 <i>(Licence club)</i>	Licence Superleague (JuniorLeague) <i>(Licence hors Club physique via FFBB uniquement)</i>	Pass 3x3 (Pass 3x3 Jeune) <i>(Titre de participation hors Club physique via FFBB uniquement)</i>
Date de délivrance (transitoire 2018-2019 : 1^{er} juillet à compter de 2019)	A compter du 1 ^{er} juillet	A compter du 20 octobre	A compter du 1 ^{er} septembre	A compter du 1 ^{er} juillet
Participation compétitions clubs 5x5	OUI	NON	NON	NON
Participation compétitions clubs 3x3	OUI	OUI	NON	NON
Participation OPEN START (3x3)	OUI	OUI	OUI	OUI
Participation OPEN PLUS (3x3)	OUI	OUI	OUI	NON
Participation OPEN DE FRANCE (3x3)	OUI	OUI	OUI	NON

a) Licence fédérale club 5x5 ou club 3x3

Un licencié d'une association ou société sportive affiliée à la Fédération et titulaire d'une licence Joueur 5x5 avec l'option 3x3 pour la saison en cours peut participer aux compétitions 3x3 FFBB.

Un licencié d'une association affiliée à la fédération exclusivement pour la pratique du 3x3 et titulaire d'une licence 3x3 peut participer aux compétitions 3x3 FFBB.

Elle est délivrée dans les conditions du Titre IV – Chapitre 1 des Règlements Généraux.

b) Licences Superleague et Juniorleague 3x3

Il existe deux types de licences : la licence Superleague 3x3 FFBB et la licence Juniorleague 3x3 FFBB.

Toute personne, à l'exception d'un licencié FFBB sous le coup d'une suspension, peut obtenir une licence Superleague et Juniorleague 3x3 à partir du site internet www.basket3x3.com soit à titre

individuel soit directement auprès de l'organisateur, puis à partir de la plateforme fédérale à compter de son ouverture.

Elles sont délivrées dans les conditions du Titre IV – Chapitre 4 des Règlements Généraux.

c) Pass 3x3

Tout joueur désirant participer à un Open Start, sans être en possession d'une licence 3x3 club ou d'une licence Superleague ou Juniorleague, doit être titulaire d'un Pass 3x3.

Il existe deux types de Pass 3x3 : le Pass Superleague 3x3 FFBB et le Pass Juniorleague 3x3 FFBB.

Le Pass 3x3 est un titre de participation délivré pour un seul Open Start, nécessitant la production d'un certificat médical de moins de 3 ans attestant de l'absence de contre-indication à la pratique compétitive d'une activité physique et sportive ; il est délivré dans les conditions du Titre IV – Chapitre 5 des Règlements Généraux.

Article 11 : Assurances

a) Garanties incluses dans le lien de licence

La personne titulaire d'une licence ou d'un Pass 3x3 bénéficie des garanties minimales de responsabilité civile selon les modalités définies dans le contrat d'assureur négocié par la fédération et présentées au moment de l'achat du titre.

b) Garanties individuelles optionnelles

La personne titulaire d'une licence bénéficie également des garanties optionnelles (option A, B ou C) auxquelles elle a souscrit au moment de son adhésion. Elle peut modifier son option.

La fédération et l'organisateur proposent, au moment de l'achat d'un Pass 3x3, la possibilité de souscrire à une assurance individuelle accident.

Il est rappelé à toute fin utile l'intérêt de souscrire à une assurance individuelle complémentaire couvrant les dommages causés à soi-même par la pratique du basket.

Article 12 : Enregistrement et vérification du titre de participation

L'organisateur d'un Open homologué met en œuvre la vérification et/ou la délivrance de la licence 3x3 au nom de la fédération.

A cet effet, dès l'homologation, l'organisateur reçoit par courrier électronique un code d'accès personnel et non cessible. Il peut ainsi vérifier la validité de la licence ou du titre de participation du joueur via la plateforme dédiée à cet effet sur le site fédéral. Le développement de la nouvelle plateforme, avec une prévision de livraison en novembre 2018, simplifiera cette procédure.

Lors de la délivrance de la licence, l'organisateur doit s'assurer et demander copie des éléments permettant de justifier de l'identité, de l'âge, de son aptitude à jouer en fournissant un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du basket-ball de moins de 3 mois valable pour 3 années.

L'organisateur dispose du formulaire assurance à faire signer par l'intéressé même s'il ne souscrit pas à l'Individuelle Accident après en avoir été préalablement informé.

Article 13 : Profil de joueur et classement national et mondial

Les joueurs doivent créer et **valider leur profil** sur le site www.play.fiba3x3.com afin de suivre leurs résultats, cumuler des points et ainsi être classés au plan national et mondial

Les meilleurs joueurs masculins et féminins pourraient ainsi être invités sur des tournois internationaux.

TITRE IV – OPEN START

Article 14 : Composition

Une équipe de 3x3 est composée de 3 joueurs (4 joueurs maximum).

Elle est autonome et n'a pas de coach.

La mixité est autorisée sur la catégorie homme.

L'organisateur peut en outre prévoir des tournois mixtes spécifiques.

Article 15 : Engagement des équipes

Les équipes peuvent participer à un Open Start :

- Sur invitation par les organisateurs
- Sur inscription, en fonction du nombre déterminé ou non par l'organisateur

Article 16 : Format de compétition

Chaque organisateur est libre d'imposer ou non, un nombre minimal ou maximal d'équipes à engager pour son Open.

Article 17 : Coût d'inscription

L'organisateur peut subordonner l'engagement de l'équipe à son Open au versement d'un droit financier librement déterminé.

Article 18 : Obligations des équipes

Les équipes participantes s'engagent à respecter les présents règlements et ceux du 3x3. Elles s'engagent à jouer dans un esprit de fair-play et chacun de ses joueurs doit avoir un profil 3x3 validé.

Le non-respect par une équipe des obligations prévues par les règlements 3x3 et celles prévues par l'organisateur entraîne le déclassement de l'équipe qui peut être exclue en cas de violation manifeste de l'esprit 3x3 par l'organisateur.

Article 19 : Remplacement d'une équipe

Chaque organisateur peut décider de pourvoir au remplacement d'une équipe ayant déclaré forfait. Dans le cas où l'équipe était engagée dans un groupe d'Opens liés les uns aux autres (ex. coupe ou challenge départemental), elle est disqualifiée de l'ensemble de la compétition.

Article 20 : Remplacement d'un joueur d'une équipe

En cas d'indisponibilité d'un joueur d'une équipe engagée dans un Open, l'organisateur est libre d'accepter ou non son remplacement.

CHAPITRE II – OPEN PLUS

Le circuit Open Plus regroupe tous les Opens Plus sur tout le territoire national ; il débute normalement en mai et qualifie les meilleures équipes à l'Open de France (dernière semaine de juillet) et respecte le règlement officiel FIBA 3x3.

L'attribution de l'organisation d'un Open Plus est soumise à des règles particulières se cumulant à la demande d'homologation.

Les équipes masculines et féminines ayant totalisé le plus de points au ranking FIBA tout au long du circuit Open Plus, sont qualifiées à l'Open de France.

Article 21 : Règles d'inscription

Afin de participer à un Open Plus, une équipe s'inscrit sur la plateforme FFBB (onglet de l'Open Plus concerné). La liste officielle des équipes inscrites est communiquée par la fédération sur la plateforme FFBB (onglet Open Plus concerné) et est consultable par toutes les équipes.

Les listes sont closes 15 jours avant la date de l'Open, précisée sur la plateforme FFBB (onglet de l'Open Plus concerné). L'organisateur ou la fédération a la possibilité de compléter le tableau si besoin après la clôture.

Avant la clôture des inscriptions, les équipes communiquent le nom des 4 joueurs participants à l'Open Plus.

Les équipes sont classées dans l'ordre décroissant du cumul des points au ranking FIBA des 4 joueurs qui les composent. Les équipes classées de 1 à 8 sont directement qualifiées au tournoi final et les équipes classées de 9 à 16 au tournoi de qualification (sauf si une de ces équipes bénéficie d'une wild-card pour le tableau final). En cas d'égalité, les équipes sont départagées par le classement de leur meilleur joueur inscrit.

a) Coût de l'inscription

Le coût de l'inscription pour un Open Plus est fixé par l'organisateur et impérativement payé par les équipes avant le début des qualifications.

b) Format

Chaque Open Plus est constitué d'un tournoi de qualification et d'un tournoi final

Tournoi de qualification :

8 équipes intègrent ce tournoi et sont réparties en deux poules de 4 équipes (A et B).

A l'issue des matchs, un classement de 1 à 4 est établi pour chaque poule. Les deux meilleures équipes de chaque poule jouent les demi-finales du tournoi de qualification (A1-B2 et A2-B1)

En cas d'égalité entre deux, trois, ou quatre équipes, elles sont départagées comme suit :

- Le total de points marqués sur tous les matchs de la poule ;
- En cas d'égalité, le total de points encaissés sur tous les matchs de la poule ;
- En cas d'égalité, le cumul de points FIBA sur le circuit au début du tournoi concerné ;
- Cas particulier du premier Open Plus de la saison, le classement du meilleur joueur inscrit.

Les deux équipes gagnantes sont qualifiées pour le tournoi final, sans jouer de finale.

Tournoi final

12 équipes participent au tournoi final.

Elles sont réparties en 4 poules de trois équipes (poules définies automatiquement par l'EventMaker FIBA).

A l'issue des matchs, un classement de 1 à 3 est établi pour chaque poule. Les deux meilleures équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale.

En cas d'égalité d'une, deux ou trois équipes elles sont départagées de façon identique au tournoi de qualification.

Le tableau des quarts de finale est tiré au sort par l'EventMaker FIBA et ne change plus pour les demi-finales et la finale.

Article 22 : Nombre de joueurs

Lors de sa première inscription de la saison, une équipe renseigne la liste des 4, 5 ou 6 joueurs de son effectif.

Si une équipe inscrit uniquement 4 joueurs, elle peut compléter sa liste durant le circuit jusqu'à un maximum de 6 joueurs. Les joueurs venant compléter la liste ne doivent pas avoir joué pour une autre équipe sur le circuit.

Article 23 : Effectif des équipes

Une fois la liste définitivement close, les effectifs des équipes ne sont plus modifiables.

Si une équipe est dans l'impossibilité de présenter 3 joueurs lors des qualifications ou du tableau final, elle doit en informer par téléphone, et confirmer par mail, l'organisateur et la fédération.

Elle peut remplacer ce joueur par un autre joueur, titulaire d'une licence FFBB et non-inscrit, sur présentation d'un certificat médical pour justifier de l'impossibilité du joueur à participer à la compétition.

Ce type de remplacement, entre la clôture de l'inscription et le début de l'Open, ne peut être effectué que deux fois pour chaque équipe sur toute la durée du circuit. A partir du 3^{ème} remplacement l'équipe est remplacée par l'équipe suivante sur la liste.

Article 24 : Forfaits et remplacements des équipes

Une fois les listes validées, une équipe accédant directement au tableau final ou de qualification a la possibilité de déclarer forfait ; elle doit prévenir directement l'organisateur et la fédération. Un forfait au moins 3 jours avant le début de l'Open n'entraîne pas de pénalité. Par contre, si le forfait est déclaré dans les 3 jours précédant l'Open, l'équipe reçoit un avertissement et, au bout de deux avertissements, peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire.

Si cette équipe ne se présente pas sans prévenir ni l'organisateur ni la fédération, elle est exclue du circuit et les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Modalités de remplacements :

a) Forfait d'une équipe du tableau de qualification :

Si une équipe entrant dans le tableau de qualification déclare forfait, il est proposé à l'équipe classée 15^{ème} de la liste d'inscription de la remplacer. Si cette équipe refuse, la place est proposée aux équipes suivantes dans l'ordre de classement sur la liste.

b) Forfait d'une équipe du tableau final :

Si une équipe du tableau final déclare forfait, l'équipe classée 9^{ème} de la liste et donc 1^{ère} équipe sur la liste de qualification rentre directement dans le tableau final. L'équipe classée 15^{ème} de la liste et donc première de la liste d'attente rentre elle dans le tableau des qualifications.

Le système de repêchage est le même pour deux, trois forfaits ou plus.

c) Lucky loser

En cas de forfait d'une équipe du tableau final après le début des qualifications, une troisième équipe du tableau de qualification (match d'appui entre les perdants des deux demi-finales des qualifications) est admise dans le tableau final.

En cas de double forfait dans le tableau final après le début des qualifications, les deux perdants des demi-finales du tableau de qualification sont admis dans le tableau final. Ces équipes sont prévenues par le juge arbitre.

S'il y a plus de deux forfaits dans le tableau final, une liste des équipes ayant perdu en poules de qualifications (selon le total des points au ranking FIBA des 4 joueurs de l'équipe) est établie par le juge arbitre et détermine l'ordre de priorité d'entrée des équipes.

Article 25 : Attribution des wild-cards

Les organisateurs d'Open Plus ont possibilité d'inviter dans le tableau de qualification et dans le tableau final les équipes de leur choix, en respectant les dispositions suivantes :

- Limitation à deux wild-cards dans le tableau final (une wild-card FFBB et une wild-card organisateur)
- Limitation à une wild-card dans le tableau de qualifications (wild-card organisateur)
- Une équipe peut bénéficier d'un nombre illimité de wild-cards sur toute la durée du circuit Open Plus Superleague ou Juniorleague.

Article 26 : Joueurs licenciés au sein d'une fédération étrangère

Afin de participer à un Open Plus, les joueurs licenciés au sein d'une fédération étrangère doivent nécessairement posséder une licence Superleague 3x3 (ou Juniorleague 3x3 pour les mineurs).

Article 27 : Candidature à l'organisation

Tout organisateur d'un Open Plus doit remplir un dossier d'inscription et s'acquitter d'un droit financier :

- Tournoi masculin et féminin : mille cinq euros (1 500 €)
- Tournoi masculin seul : mille deux euros (1 200 €)
- Tournoi féminin seul : six euros (600 €)

Le dossier d'inscription doit être retourné, avant le 31 décembre de la saison en cours, à la fédération qui détermine le calendrier de la saison après avoir examiné l'ensemble des candidatures.

Le circuit d'Open Plus comporte 30 Opens sur le territoire national. Si le nombre de dossiers de candidatures est supérieur à 30, la fédération se réserve le droit de choisir les 30 tournois qui constituent le circuit Open Plus. Les tournois OPEN PLUS sont attribués annuellement.

Cette décision est insusceptible de recours.

Une fois retenu, chaque organisateur constitue un dossier d'homologation complet au moins 2 mois avant la date de l'évènement.

Tout organisateur s'engage à :

- Veiller à ce que chaque joueur ait un profil validé sur le site www.play.fiba3x3.com ;
- Utiliser l'EventMaker pour la gestion de l'Open et l'attribution de points aux joueurs ;
- Respecter les partenariats négociés par la fédération en utilisant les supports de communication fournis.

Article 28 : Prise en charge des équipes par l'organisateur

- **Logement**

Les deux équipes qualifiées à l'issue du tableau de qualification et les dix autres équipes du tableau final sont logées par l'organisateur la nuit précédant le tournoi final, uniquement pour la Superleague.

- **Restauration**

Les repas de midi pour les qualifications sont pris en charge par l'organisateur pour toutes les équipes du tableau, le jour de la compétition.

Les repas de midi pour le tournoi final sont pris en charge par l'organisateur pour toutes les équipes du tableau, le jour de la compétition.

Article 29 : Le prize money

La répartition du Prize Money de chaque Open Plus de la Superleague (masculin et féminin), d'un montant de 2 000 euros, est :

- 1 000 euros à l'équipe vainqueur
- 600 euros à l'équipe finaliste
- 200 euros aux demi-finalistes

Il n'y a pas de Prize Money pour un Open Plus de la Juniorleague.

Article 30 : Participation des joueurs de moins de 18 ans à la Superleague

Un joueur de la catégorie U18 peut participer à la Superleague s'il bénéficie d'un sur-classement validé par la fédération dans les mêmes conditions qu'un joueur U18 5x5 souhaitant participer aux compétitions de niveau régional.

Il peut faire partie d'une équipe Juniorleague et d'une équipe Superleague dans la même saison (dans la limite d'un joueur surclassé par équipe en Superleague).

Article 31 : Sur-classement

Le sur-classement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la fédération. Sa date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le sur-classement.

Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

Article 32 : Officiels

Des officiels désignés par la fédération officient sur les Opens Plus de la Juniorleague et de la Superleague.

- a) Juge Arbitre

Sur chaque Open Plus, un Juge Arbitre est désigné par la fédération : **Ses missions** sont :

Avant la compétition :

- Il constitue les listes à partir des inscriptions et les saisit dans la plateforme FFBB sur l'onglet du tournoi, pour que les joueurs puissent les consulter. Ces listes définitives seront validées (en tenant compte des forfaits éventuels) la veille du début des qualifications à 18H. Il prendra en compte les wild-cards FFBB & organisateur pour les qualifications et le tableau final ;
- Il contrôle la conformité de tous les profils FIBA 3x3 des listes transmises ;
- Entre 18H et 20H, le juge arbitre crée le tournoi sur l'EventMaker de manière à ce qu'il soit consultable en ligne ;
- Il sera présent la veille de l'évènement sur le lieu du tournoi ;
- Il contrôle les installations sportives de l'évènement et le matériel (ballons, chasubles etc.) ;
- Il s'assure du bon fonctionnement de la connexion internet ;
- Il signifie les manquements auprès de l'organisateur qui devra y remédier avant le début de la compétition pour que le tournoi ait lieu. Dans le cas contraire, le tournoi est annulé.

Pendant la compétition :

- Il s'assure de la présence des refs qui ont été désignés par la fédération et les supervise ;
- Il s'assure de la présence des marqueurs mis à disposition par l'organisateur du tournoi ;
- Il désigne les refs sur les premiers matchs des qualifications jusqu'à la finale du tournoi ;
- Il assure le bon déroulement des rencontres dans un état d'esprit de fairplay et veille à ce qu'uniquement les 4 joueurs de chaque équipe participant aux rencontres de la journée soient présents sur le terrain et les bancs des remplaçants ;

Après la compétition :

- Il saisit les résultats sur l'EventMaker ;
- A la fin des qualifications, il crée le tableau final du lendemain avec les deux équipes qualifiées.
- Il saisit les résultats sur FBI ;
- Il transmet les résultats à la Fédération.

b) Refs

Les refs sont les arbitres 3x3, désignés par la fédération sur chaque tournoi Open Plus, et en charge d'arbitrer les parties sous la supervision du Juge arbitre.

Article 33 : Prise en charge des officiels

L'organisateur prend en charge, le déplacement et une nuit d'hébergement pour les six refs et deux nuits pour le juge arbitre qui doit être présent la veille du début du tournoi de qualification.

Les repas du juge arbitre et des refs sont pris en charge par l'organisateur à partir de la veille du début du tournoi de qualifications jusqu'au repas de midi le jour du tournoi final.



CHAPITRE II – OPEN DE FRANCE

L'Open de France, tournoi exclusivement organisé par la Fédération, se décline en deux catégories, Juniorleague et Superleague. L'équipe vainqueur est désignée « Vainqueur de l'Open de France ».

L'Open de France Superleague masculin est qualificatif au Master Européen, lequel qualifie au Master Mondial.

L'Open de France est attribué annuellement sur candidature selon un cahier des charges à disposition à la fédération.

TITRE I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 34 : Règles d'accèsion des équipes

Sont qualifiées pour l'Open de France les équipes masculines et féminines ayant totalisé le plus de points au ranking FIBA tout au long du circuit Open Plus.

Les 9 meilleures équipes du circuit Open Plus, une wild-card délivrée par la fédération et les 2 équipes issues du tableau de qualification constituent le tableau du tournoi final.

Les équipes classées de 10^{ème} à 17^{ème} du circuit constituent le tableau du tournoi de qualification.

Article 35 : Désistement d'une ou plusieurs équipes

En cas de désistement d'une ou plusieurs équipes, la fédération pourvoit au remplacement de celles-ci en invitant les équipes classées au-delà de la 17^{ème} place du circuit dans leur ordre de classement sur ce dernier avec le même système d'accèsion que sur les Open Plus.

TITRE II – L'ORGANISATION DE L'OPEN DE FRANCE

Article 36 : Format de l'épreuve

L'organisation de l'Open de France est identique à celle des Opens plus : Un tournoi de qualification la veille du tournoi final avec le même nombre d'équipes et le même format d'organisation.

Article 37 : Wild-card

Une seule wild-card est attribuée par la fédération pour le tournoi final.
Pas de wild-card pour le tableau de qualification de l'Open de France.

Article 38 : Concours

3 concours sont organisés pendant l'Open de France :

- Concours de dunks (hommes)
- Parcours dextérité (femmes)
- Concours de tirs à 3pts (mixte)

Le concours de dunks est ouvert à des joueurs licenciés non qualifiés à l'Open de France.
Les concours de dextérité et de tirs à trois points sont exclusivement réservés aux joueurs qualifiés pour l'Open de France.

Article 39 : Prise en charge des équipes

- **Logement :**

Les équipes du tableau de qualification sont hébergées la nuit précédant le tournoi.
Les équipes du tableau final sont hébergées la nuit précédant le tournoi final

- **Restauration :**

Les repas des équipes des deux tournois sont pris en charge par l'organisateur pour le déjeuner.

Article 40 : Officiels

Sur les Open de France, deux Juges Arbitres sont désignés par la fédération : Un pour le tableau masculin et un pour le tableau féminin.

8 refs sont désignés par la fédération. Ils officient indifféremment sur le tableau masculin ou féminin.

Article 41 : Prise en charge des officiels

L'organisateur prend en charge le déplacement et 2 nuits d'hébergements à partir de la veille de l'Open pour les deux juges arbitres et les huit refs.

Les repas des juges arbitres et des refs sont pris en charge par l'organisateur à partir de la veille du début du tournoi de qualifications jusqu'au repas de midi le jour du tournoi final.

Article 42 : Prize money

La répartition du Prize Money de l'Open de France de la Superleague (masculin et féminin), d'un montant de 5 000 euros, est :

- 2 000 euros à l'équipe vainqueur
- 1000 euros à l'équipe finaliste
- 600 euros aux demi-finalistes
- 200 euros aux quarts de finalistes

Il n'y a pas de Prize Money pour l'Open de France de la Juniorleague.

Article 43 : Procédure d'urgence

Pour toute réclamation concernant la qualification de joueurs et/ou d'équipes sur l'Open de France, la procédure d'urgence suivante est mise en place :

1. Délai de dépôt : la réclamation doit être déposée au plus tard 2 jours après la parution de la liste définitive des équipes qualifiés à l'issue du dernier tournoi du circuit Open Plus.
2. Modalités de dépôt : la réclamation doit être faite par écrit (courriel ou courrier) auprès de la fédération, à l'attention du Pôle fédéral 3x3,
3. Les personnes compétentes : au minimum deux membres de la fédération ;
4. Examen de la réclamation et décision : la réclamation est étudiée dans les 24 heures suivant son dépôt et la décision qui en découle est immédiate. Les personnes ayant déposé cette réclamation sont informées immédiatement de cette décision.

Cette décision est insusceptible de recours interne.

CHAPITRE III – DIVERS

TITRE I – LES SITES INTERNET

La gestion et la communication du basket 3x3 sont réalisées à partir de sites internet :

- www.ffbb.com
Informations – Liste de tournois – Vérification des licenciés 5x5 FFBB – Photos – Vidéos
- www.basket3x3.com
Liste des tournois – règlement de jeu (3 niveaux)
 - o Joueurs
 - o Achat de licence 3x3
 - o Organismes
 - o Cahier des charges tournois 3x3 – Dossier d'homologation - vente de licence 3x3 – documents de gestion de tournoi – tutoriel Eventmaker (en français)
- play.fiba3x3.com
Profil joueur, liste de tournois se déroulant sur le territoire national et à l'étranger, classements individuels national et international
- [Plateforme FFBB](#)
Inscription sur le circuit Open Plus, consultation de liste des équipes engagées (onglet dédié).

TITRE II – SANCTIONS

L'organisateur d'un Open, les superviseurs et/ou arbitres sont décisionnaires des sanctions données à un ou des comportements antisportifs, déplacés lors de la manifestation.

Les sanctions peuvent aller de l'exclusion d'un joueur et/ou d'une équipe sur un match ou sur l'ensemble du tournoi.

De plus, la fédération peut prononcer des sanctions à l'encontre de ses licenciés et participants aux tournois en application du règlement disciplinaire de la fédération.

TITRE III – DOPAGE

Tous les licenciés de la fédération et les joueurs titulaires d'une licence 3x3 (5x5 option 3x3, Superleague et Juniorleague) ou d'un Pass 3x3 sont tenus de respecter les dispositions législatives du code du sport notamment celles contenues au titre II du livre 2 du code du sport relatif à la lutte contre le dopage ainsi que le règlement disciplinaire antidopage de la fédération.

TITRE IV – LA COMMISSION FEDERALE 3x3

Article 44 – Composition

- 1 président(e) ;
- 3 vice-président(e)s ;
- Au moins 5 délégué(e)s ;

- Des expert(e)s.

Article 45 – Rôle

Elle décline la politique fédérale liée au développement du basket 3x3 sur l'ensemble des territoires français, à l'exception des équipes de France 3x3.

La commission Fédérale 3x3 propose les actions de développement et de diversification du 3x3, tant au niveau de l'organisation, que des publics, de l'organisation, de la gestion des compétitions, et des équipements spécifiques au basket 3x3

Elle propose annuellement le calendrier de compétitions, en cohérence avec les autres compétitions fédérales, dont les basket 5x5.

Elle propose au Bureau Fédéral l'attribution des Open Plus de la Superleague et de la Juniorleague.

